

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 DÉCEMBRE 2020

Le vingt-deux décembre deux mille vingt, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

Présents : M. FOUGLÉ Alain, M. HONORÉ Jean-Yves, M. PORCHER Henri, Mme PACHECO Nathalie, M. PIHUIT Arnaud, Mme LAMBERT Mélanie, M. BOSCHER Matthieu, Mme OLLIVAUX Anne-Cécile, Mme BOYER Pia, Mme FRADIER Isabelle, M. MAGRAS André, Mme LEGRY Christèle, M. BODINAUD Stéphane.

Absents excusés : M. BIARD Pierrick donne pouvoir à M. M. PIHUIT Arnaud, Mme BEAUSSIRE Mélanie donne pouvoir à Mme BOYER Pia.

Secrétaire de séance : M. BOSCHER Matthieu.

Approbation du compte rendu de Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 25 novembre 2020.

Ajout à l'ordre du jour :

Restauration collective : Offre financière et technique sur la fourniture de repas.

I – RESTAURATION COLLECTIVE / OFFRE FINANCIÈRE ET TECHNIQUE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal, d'une possibilité de mise en place de portage de repas, dès lors qu'un agent titulaire en restauration collective est absent.

Une offre financière et technique est présentée par l'ESAT Maffrais Services.

Cette prestation a pour objet « la fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire de la commune de Feins ».

La tarification proposée du 04 janvier 2021 au 29 janvier 2021 est de :

- 2,94 € HT/ adulte,
- 2,56 € HT/ pour les élémentaires,
- 2,27 € HT/ pour les maternelles

En fonction des besoins ponctuels et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter l'ESAT Maffrais Services pour une² fourniture de repas en liaison froide pour la restauration collective et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

II – BUDGET PRÉVISIONNEL COMMUNE : DÉCISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient d'effectuer une décision modificative sur le budget de la commune, suite aux remboursements de certaines exonérations de taxe foncière sur les propriétés non bâties (art. 109 de la loi de finances pour 1992).

Il convient d'inscrire 300 € au chapitre 014 Atténuations de produits et d'enlever la même somme au chapitre 11 Charges à caractère général.

DM 1 :

Budget COMMUNE - Dépense Fonctionnement

Chapitre 11 Charge à caractère général

C/ 6238 Divers

- 300,00 €

Chapitre 014 Atténuations de produits

C/ 7391171 Dégrèvement taxe foncière

+ 300,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 1 telle que présentée ci-dessus.

III – ILLE ET DÉVELOPPEMENT : DEVIS SUR LES INTERVENTIONS 2021

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que l'association Ille et Développement met à disposition de la collectivité du personnel et du matériel suivant nos besoins.

A compter du 1^{er} janvier 2020, cette prestation de service se présente sous la forme d'un devis.

Pour l'année 2021, le nombre d'heures prévu est de 390 au prix unitaire de 14,50 €, ce qui représente une prestation de 5 655 €uros. Elle correspond à 3 semaines d'intervention dans l'année et à 130 heures d'intervention par semaine.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide ce devis de prestation.

IV – SADIV : TRAITÉ DE CONCESSION D'AMÉNAGEMENT ZAC DU GRAND CLOS / AVENANT N° 5

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal l'avenant n° 5 du traité de concession d'aménagement de la ZAC (Zone d'aménagement concerté) du Grand Clos intervenue entre la SADIV et la commune de Feins.

Cet avenant a pour objet de modifier l'article 2 portant sur les modifications apportées à l'article 12 du contrat de concession d'aménagement. (ci-annexé à la présente délibération)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide l'avenant n° 5 du traité de concession d'aménagement de la ZAC du Grand Clos intervenue entre la SADIV et la commune de Feins et autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

V – SDE 35 : CHANGEMENT DE STATUTS

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que, par délibération du 14 octobre 2020, le comité syndical a validé une modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie 35.

Cette modification adjoint les infrastructures d'avitaillement en gaz et en hydrogène aux infrastructures de charges pour les véhicules électriques (article 3.3.5 des statuts), conformément à la modification législative de l'article L. 2224-37 du CGCT. Elle ajoute également un nouvel « article » pour permettre l'intégration de nouveaux transferts de compétences optionnelles sans avoir recours à la validation de tous les membres (ce qui est la pratique actuelle mais qui n'était pas conforme aux statuts).

L'assemblée délibérante de la collectivité dispose d'un délai de trois mois à compter de la réception du courrier soit le 09 novembre 2020 pour donner son avis sur le projet de modification des statuts du SDE35. Sans délibération, l'avis sera réputé favorable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal donne un avis favorable sur le projet de modification des statuts du SDE35.

VI – SDE 35 : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

Monsieur Jean-Yves HONORÉ présente aux membres du Conseil municipal le rapport d'activités 2019 du Syndicat Départemental d'Énergie 35. Il est consultable en mairie.

1 – Réduire les consommations énergétiques

Permettre aux communes de mieux maîtriser leurs consommations liées à l'éclairage public.

128 créations d'éclairage achevées / 1 500 km linéaire de réseau d'éclairage public exploité / 10,2 M€ investis en 2019 pour des travaux de rénovation et de modernisation du réseau d'éclairage public.

2 – Améliorer l'efficacité énergétique

Améliorer les performances du réseau de distribution de l'électricité, en particulier en milieu rural. Développer de nouvelles mobilités compatibles avec la transition énergétique.

675 opérations de travaux (effacement, renforcement, extension, sécurisation) réalisées sur le réseau électrique en 2019 / 147 km de réseaux « fils nus » déposés / 103 bornes Béa disponibles dans le 35 / 23 995 charges réalisées en 2019 / 6 projets de station bioGNV.

3 – Développer les énergies renouvelables

Massifier le développement des projets d'EnR via Energ'iv et accompagner les communes et les EPCI pour développer le potentiel EnR de leur territoire.

6 millions d'euros de capital / 9 prises de participation d'Energ'iV : méthanisation Enerfée de Janzé et centrale photovoltaïque AU SOL DE Pont-Péan / 29 études de potentiel photovoltaïque réalisées en 2019 / 5 collectifs moyens accompagnés par Energ'iV / 2 boucles d'autoconsommation.

4 – Développer la relation aux usagers

Participer à la démocratie de proximité avec la mise en place d'instances de concertation et le soutien des projets de solidarité.

4 projets de coopération décentralisée subventionnés en 2019 pour un montant total de 16 200 euros / 95 000 € pour lutter contre la précarité énergétique via le Fonds de Solidarité Logement (FSL).

5 – Mutualiser les moyens et les expériences

Apporter un appui technique aux collectivités et favoriser les mutualisations techniques et financières

314 collectivités adhérentes au groupement d'achat d'énergie (gaz et électricité) / 844 sites approvisionnés en gaz (84,2 GWh) / 656 sites approvisionnés en électricité gaz (68,7 GWh).

6 – Assurer le contrôle de la concession

Suivre et évaluer l'activité déléguée aux concessionnaires Enedis, EDF et demain les opérateurs gaz, en vérifiant que les moyens et investissements répondent aux enjeux d'optimisation de la qualité et de la sécurité des réseaux d'acheminement de l'électricité et du gaz.

22 % d'ouvrage en basse tension de plus de 40 ans / 55 minutes temps moyen de coupure subi par un client alimenté en basse tension dont 36,5 minutes liées aux incidents et 18,5 minutes liées aux travaux.

Les finances du SDE 35 en 2019 : 39 381 354 € en recettes réelles et 42 353 877 € en dépenses, l'objectif étant de maintenir un haut niveau d'investissement sur les réseaux d'électricité et la mobilité décarbonée. Augmenter l'investissement sur les énergies renouvelables via Energ'iV le tout afin d'offrir aux communes un service public de l'énergie efficace et de qualité.

Zoom sur les investissements pour les travaux en 2019 : 32,8 M d'€ dont 24,9 M d'€ pour les réseaux électriques ; 7,9 M € pour l'éclairage public ; 0,6 M d'€ sur les infrastructures de télécommunication ; 0,05 M d'€ sur les infrastructures de recharge pour les véhicules électriques.

Faits marquants en 2019

- Nouveau marché travaux Le SDE35 a renouvelé son marché de travaux sur les réseaux électriques qui est entré en vigueur le 1er avril 2019 pour une période de 4 ans. 7 groupements d'entreprises locales ont été retenus. Au total, ce marché représente plus de 90 millions d'euros d'investissement.
 - LE SDE35 partenaire d'In/Out 2019 In/Out est l'évènement rennais autour des nouvelles Mobilités. Le SDE35 était présent sur le Village des mobilités durables dressé sur l'Esplanade Charles de Gaulle. Vers un nouveau contrat de Gaulle.
 - Vers un nouveau contrat de concession Le SDE35 a entamé les négociations avec les concessionnaires Enedis et EDF pour le renouvellement de son contrat de concession. Une commission dédiée et des groupes de travail ont été lancés en 2019. Au vu des écarts significatifs et des points de désaccord entre le SDE35 et Enedis, la phase de négociation a été interrompue en décembre 2019 pour reprendre avec le nouvel exécutif. Lancement d'un programme.
 - Lancement d'un programme pédagogique « jeune public » Le SDE35 a lancé, à la rentrée scolaire 2019, un programme pédagogique autour des enjeux de la transition énergétique à destination de toutes les écoles et centres de loisirs d'Ille-et-Vilaine.
 - 37ème congrès FNCCR à Nice Du 1er au 3 octobre 2019, s'est tenu le 37ème congrès de la FNCCR à Nice avec plus de 1700 congressistes, entre adhérents de la FNCCR, collectivités et entreprises du secteur. Les 4 syndicats d'énergie bretons ont partagé un stand commun sous la bannière PEBreizh.
- Éclairage public sur Feins : 157 points lumineux en basse consommation.

VII – LUTTE CONTRE LES CHARDONS : DEMANDE D'ABROGATION DE L'ARRÊTE PRÉFECTORAL

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'en date du 14 août 2020, l'arrêté préfectoral du 14 août 2013 fixant les conditions de destructions des chardons des champs (cirsium arvense) a été abrogé par Mme la Préfète sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer.

Cet arrêté a des incidences pour :

- La gestion des espaces verts,
- Le risque de prolifération dans les cultures,
- Le recours aux pesticides afin d'éradiquer cette espèce.

Comment lutter efficacement contre la prolifération du chardon dans les prairies, les cultures si les Maires n'ont plus autorité pour faire nettoyer mécaniquement ou chimiquement les parcelles envahies par le chardon ?

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à adresser un courrier au Préfet d'Ille et Vilaine afin de solliciter l'abrogation de l'arrêté préfectoral du 14/08/2020.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

Numérotation des rues :

Rue Rome de Lavene => 1a, 1b, 1c et 1d

Salle Multifonction : information

- Plan de financement provisoire
- Projet photovoltaïque : salle multifonction et ombrières du parking

INSEE

Populations légales au 1^{er} janvier 2018 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021 :

Population ; municipale	996	
Population comptée à part		19
Population totale	1015	

Fermeture mairie

Samedi 26 décembre 2020 et samedi 2 janvier 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10 minutes.

Conseil municipal

Prochaines réunions le mercredi 27 janvier 2021

Calendrier prévisionnel des prochaines réunions les mercredis 24 février, 24 ou 31 mars, 28 avril, 26 mai, 23 ou 30 juin 2021.